



## CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

### Procès-verbal de la séance du conseil communal du 16 mars 2023

Francis Baud, Président, déclare la séance ouverte.

Membres présents : 33

Membres absents : 1

Membres excusés : 6

Total membres : 40

Le quorum est atteint.

### Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 19/2023 : Crédit de construction d'un bâtiment communal multifonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE). Demande de crédit d'investissement
5. Rapport des délégués aux associations intercommunales
6. Divers

### 1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité après les corrections suivantes de Mmes Monique Locatelli, Syndique, Mmes Thérèse Lüscher et Mélanie Pernet, Conseillères :

- P. 3, 2<sup>e</sup> ligne : **Des** places de location
- Sous Rappel : délai de réponse : 31 janvier **2023**
- 2<sup>e</sup> &, de l'intervention de D. Fleury : il s'agit de la renaturation de la **Route** de la Florettaz
- Dernière ligne, p. 3 : ce n'est pas Chésereux qui a acheté deux génératrices, mais la **SIECGE**,
- P. 4 : Michel Lüscher, demande **quelle** est la subvention pour l'arrachage des laurelles. D'autre part, il a remarqué que des **thuyas** avaient été arrachés...(orthographe).

### 2. Communications du bureau

#### Sortie de législature

Comme indiqué lors de notre conseil du 8 décembre 2022, la sortie de législature aura lieu lors de notre prochain conseil du 8 juin 2023. J'espère que vous avez pu réserver la date à l'avance.

Le détail précis des réjouissances vous sera envoyé prochainement, mais voici un petit résumé :

- Départ de Nyon vers 12h00 en bateau pour Lausanne,
- Repas pendant le trajet (12h00-14h35)
- Visite du parlement et du Château (15h30-17h30)
- Séance du conseil communal à la salle du Grand Conseil (18h00-20h00)
- Apéro dinatoire (20h00-21h30)
- Retour en bus à Chésereux (env. à 21h30)

Pour ceux qui ne pourraient venir à mi-journée, il sera possible de nous rejoindre à partir de 18h à Lausanne.

Comme d'habitude, nous devons au minimum discuter des préavis de gestion de l'année 2022. C'est un conseil qui est donc important.

Je vous rappelle que le quorum doit être atteint pour valablement délibérer (Article 26 LC – Majorité absolue du nombre total de ses membres). Dans notre cas, 21 membres.

#### Prochaines dates du Conseil Communal 2023

- jeudi 8 juin 2023
- jeudi 12 octobre 2023 à 20h00
- jeudi 7 décembre 2023 à 18h30 suivi de notre repas annuel.

#### Rappel sur l'organisation des commissions

Pour référence, règlement du Conseil Communal de Chéserey version 2013, article 37 à 48.

Les commissions s'organisent elles-mêmes. Elles sont composées généralement de 3 membres et 1 suppléant. Elles choisissent leur président qui a la responsabilité de gérer les débats et de remettre le rapport au bureau dans le délai convenu (dimanche 20h de la semaine précédant le conseil).

Le rôle du suppléant est de remplacer un des membres lorsqu'il y a une absence. Il n'est pas convoqué si 3 membres sont déjà présents. La décision d'utiliser le suppléant est faite par la commission lors de la première séance (en début d'étude du préavis). Dans ce cas, un des membres ne participera pas aux autres séances ou à la préparation du rapport.

Le rapport est signé par 3 membres. Le format / mise en page du rapport est laissé au libre choix à la commission, mais doit comporter le titre, les explications, l'analyse du préavis et les recommandations aux conseils.

Les amendements doivent être présentés au Conseil lors de la séance.

En cas de désaccord sur le rapport de la commission, un rapport minoritaire peut être rédigé et transmis au Conseil (article 48).

Dernier point important :

- Article 47 : Chaque conseiller a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

- Les questions des conseillers sur le préavis peuvent être transmises par écrit à la commission ou à la Municipalité. Les réponses peuvent être transmises avant le conseil mais sont exposées lors de la séance du conseil.

Le président du Conseil ne prend pas part aux débats des commissions (article 37), donc je vous prie de ne pas me faire parvenir vos questions et de contacter directement les commissions ou la Municipalité.

En référence, Article 40c de la LC.

#### Organisation des débats lors du Conseil Communal

Lors des débats, les conseillers qui ont des questions voudront bien s'adresser aux commissions qui ont étudié le préavis et non pas directement à la Municipalité.

Le Conseil est une discussion du pouvoir législatif, et elle doit être favorisée entre les conseillers.

La Municipalité peut intervenir sur demande pour compléter les réponses faites par les commissions, ou si la commission n'a pas la réponse à la question.

Le but n'est pas d'interdire les interventions et de museler la Municipalité, mais d'amener le débat entre les conseillers pour que la décision soit prise par le Conseil (comme cela se fait dans les organes cantonaux et fédéraux).

La Municipalité propose des préavis et les met en œuvre après acceptation du Conseil selon les directives approuvées. Je vous rappelle que le Conseil est responsable des décisions.

### 3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Rentrées d'impôts pendant le 1<sup>er</sup> trimestre pour les personnes physiques CHF 1'700'000.- (2'010'000.- CHF pour la même période en 2022) Les rentrées sont en général fluctuantes au 1<sup>er</sup> trimestre.
- Les détails des liquidités sont présentées sur le tableau. Le solde est de CHF 2'117'309.-
- Grippe aviaire : La prolongation pour la protection de ces animaux a été fixée par le Canton jusqu'au 30 avril.
- De mai à septembre, une exposition de toiles de jute par l'artiste Pierrette Gonseth-Favre sera organisée à l'intérieur de l'abbaye de Bonmont grâce à plusieurs soutiens - dont la Commune de Chéserey. En contrepartie de notre don, une visite privée par l'artiste sera réservée pour nos habitants.

Patrick Barras, Municipal :

- PACom a été envoyé au Canton mais n'est pas encore revenu.
- Panneaux photovoltaïques : quelques habitants ont déjà reçu leur devis. Patrick Barras encourage les habitants à continuer dans cette voie. C'est important pour la planète.
- Luminaires intelligents : ils ont été commandés mais les fournisseurs ne peuvent pas suivre, car les puces incluses ne sont pas disponibles. Les luminaires seront installés au chemin de la Fin.

Pascal Steimer, Municipal :

- Auberge communale et projet de rénovation : Le Conseil communal avait voté un crédit d'étude qui a été menée à terme. Ce projet est à mettre en parallèle avec un second projet, l'extension du chauffage à distance. L'auberge devrait être chauffée par le chauffage à distance (CAD). Le projet compte aussi une optimisation des installations de manière à faire des économies d'énergie et se passer en partie des énergies fossiles. Ce projet est lié à l'auberge mais aussi au plan d'énergie et climat cantonal (PECC).
- Une commission ad hoc sera nommée pour l'étude de ce préavis.

Dominique Fleury :

- Parc Jura Vaudois : notre commune va participer à un projet du recensement des martinets et hirondelles, des nicheurs à protéger. Ce projet a été lancé en collaboration avec le Canton. Un sondage auquel vous pouvez participer en ligne sera inclus.
- Coup de pouce : Mme Camille Gautier, une habitante de Chéserey, désire mettre sur pied un groupe de bénévoles pour de l'entraide. La Municipalité soutient sa démarche. Une réunion aura lieu après Pâques pour lancer ce projet.
- Renaturation du ruisseau au chemin de la Florettaz : Les travaux se poursuivent et des arbres seront plantés après Pâques. Puis la renaturation de l'Asse sur la route de Bonmont suivra.

Yvan Laurent, Municipal :

- Pas de communications.

## 5. Préavis No 19/2023

Lecture du rapport de la commission ad hoc par Thérèse Lüscher et Pascale Ferrari.

Lecture du rapport de la commission des finances par Jean François Burkhalter et Philippe Widmer.

Le président remercie pour les deux rapports très complets. Il rappelle que la proposition d'utiliser des fonds propres est un vœu que le Conseil peut faire. Il n'y a pas d'obligation. Si c'était le cas, il s'agirait d'inclure un amendement.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande ce qu'il en est de l'opposition et s'il ne s'agit que de la famille Maurer ou aussi des voisins adjacents.

Pascale Ferrari, Conseillère, répond que la commission ad hoc a été informée de cette opposition mais elle était seulement en consultation. Dès lors, la commission n'a pas pu la garder. La commission a fait des recherches et pense que le projet n'est pas en phase avec la servitude.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que la séance de conciliation a eu lieu. La Municipalité a pensé bien faire en faisant une butte de terre pour isoler les 6 propriétaires du chantier. Cette zone de 15 m devait rester en l'état. En accord avec la famille Maurer, la butte a été décalée. La butte remplit plusieurs fonctions : elle permet d'une part de vider la terre du chantier tout près, et d'autre part elle est un frein au bruit. La vue pour les voisins y est plus agréable que si le bâtiment était plus proche. Il est clair que la réalisation de ce projet n'est possible que si l'opposition est levée. La réponse de notre avocat à celui de la famille Maurer a été envoyée aujourd'hui.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande s'il y a un coût supplémentaire si on ne fait pas la butte.

Patrick Barras, Municipal, répond que le coût serait de CHF 340'000.-

Thérèse Lüscher, Conseillère, rappelle qu'il y avait des demandes annexes dans l'opposition.

Patrick Barras, Municipal, reconnaît que la famille Maurer voulait que la commune fasse une étude de bruit, et pensait également que le CUS (Coefficient d'Utilisation du Sol) était dépassé mais le spécialiste estime que ça ne servirait à rien. Cette étude ne se fait qu'à partir d'un parking de plus de 50 places, ce qui n'est pas le cas. Quant au CUS, il est à moitié de sa capacité.

Christian Oderbolz, Conseiller, demande si c'est la Commune qui prend en charge la mise en place de la partie pour la petite enfance et combien d'enfants sont prévus.

Pascale Ferrari, Conseillère répond en tant que présidente de la commission ad hoc, que c'est l'AEE qui gère cela. Ils ont besoin de pouvoir accueillir 72 places, vu qu'il y a un éducateur pour 12 enfants. On en accueille pour le moment 60 en deux groupes.

Antonello Francescato, Conseiller, demande ce qui adviendrait des locaux si les locataires comme l'UAPE ou le SDIS quittaient les lieux avant 20-30 ans.

Pascale Ferrari, Conseillère, répond que le SDIS est content qu'un local soit créé et aucun regroupement n'est prévu dans un futur proche.

Philippe Widmer, Conseiller, ajoute que la commission des finances s'était déjà inquiétée dans son premier rapport. S'il devait y avoir une modification – puisque cela concerne une communauté de communes – Chéserey ne sera pas la première commune impactée. Si cela se passe dans 10 ans, nous aurons déjà amorti d'un tiers l'investissement. C'est la question de l'adaptation des loyers qui est importante. C'est toujours bien de réserver de l'argent pour quelque chose : si on mettait 2 millions de côté, ça ferait baisser le coût. Et on pourrait faire payer les parkings – ce qui est une affaire rentable. Christian Piaget, membre de la commission des finances est un juriste et il réfléchit à un éventuel amendement pour l'utilisation de 2 millions de fond propre.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que les locaux du SDIS - s'ils n'étaient plus utilisés – pourraient très bien être loués à des entreprises.

Philippe Lacôte, Conseiller, s'étonne que la commission ad hoc avance CHF 120.- pour la location d'une place de parc, alors que la commission des finances avance CHF 150.-

Pascale Ferrari, Conseillère, revient sur cette question et admet que la commission ad hoc n'aurait pas dû en parler – les finances n'étant pas la prérogative de cette commission.

Philippe Widmer, Conseiller, pense que l'estimation de CHF 150.- est correcte.

Philippe Lacôte, Conseiller, souhaite savoir si des panneaux solaires sont prévus dans la construction du bâtiment et pense que la création d'une société d'autoconsommation permettrait de consommer un maximum d'énergie solaire sur les panneaux déjà posés.

Patrick Barras, Municipal, répond que le but est de poser un maximum de panneaux sur d'autres structures communales. Il n'y a pas de problème de faire une communauté de consommateurs. Au début du projet seul le toit de l'UAPE était végétalisé, mais avec l'évolution technique des panneaux pourront être placés ailleurs.

Adrien Fohrer, Conseiller, est surpris que la mise à l'enquête ait été faite avant d'avoir voté le crédit d'investissement. Le préavis mentionne des recettes, est-ce que le Conseil doit aussi voter sur les recettes. Enfin, il remercie pour la clarté des deux rapports de commission. Il a entendu qu'il y aurait certainement des produits dangereux dans ce bâtiment et se demande si des précautions seront prises vu la cohabitation de plusieurs entités dans le bâtiment.

Patrick Barras, Municipal, répond que les locaux sont fermés et qu'il existe un couloir tampon. L'UAPE sera séparé des autres services. Le cahier des charges est clair à ce sujet.

Philippe Widmer, Conseiller, précise que les recettes sont basées sur des hypothèses actuelles, mais elles sont changeantes. Il faudra prendre en compte d'autres considérations le moment voulu. Sur la question du permis de construire, il ajoute que les crédits d'études coûtent chers et qu'à un moment il faut aller de l'avant.

Francis Baud, Président, ajoute que le Conseil est responsable de la décision de réalisation. Il a dû étudier le projet. Nous savons que cela nous coûtera peut-être 1 à 2 points d'impôts.

Adrien Fohrer, Conseiller, demande si le Conseil s'engage aussi sur les recettes.

Patrick Barras, Municipal, précise que l'enquête ne nous amène pas à un permis de construire, mais à autoriser la Municipalité – au moment où l'opposition sera levée – à s'octroyer un permis de construire. La Municipalité a reçu l'aval de tous les services du Canton.

Adrien Fohrer, estime que la Municipalité a été trop loin, que des études complémentaires étaient nécessaires avant la mise à l'enquête.

Patrick Barras, Municipal, répond que la procédure est peut-être différente dans d'autres cantons, mais que c'est ainsi dans toutes les communes du Canton de Vaud.

Adrien Fohrer, Conseiller, aimerait savoir si nous signons également pour la partie « recettes » quand nous acceptons un préavis.

Philippe Widmer, Conseiller, répond que la partie « recettes » fait partie du préavis et du rapport. Les loyers de l'AEE sont certains car on connaît les méthodes de calcul. Pour le SDIS, ce sont les tarifs d'aujourd'hui qui ont été considérés. N'oublions pas que le financement est sur 30 ans, les inconnues restent.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que si les loyers intercommunaux augmentent, notre participation augmente également pour Chésérèx !

Adrien Fohrer, Conseiller, proposerait d'ôter la partie « recettes » du préavis, car elle n'apporte rien.

Philippe Widmer, Conseiller, précise que la commission des finances a évoqué une hausse de 1 voire 2 points d'impôts, mais rien n'est moins sûr. Si un gros contribuable arrivait ou qu'une manne financière tombait, ça changerait la donne !

Laurent Prélaz, Conseiller, revient sur l'éventualité d'utiliser les fonds propres. On voit bien que l'incidence est réelle. Le projet de l'auberge communale ne va rien rapporter et il y aura les dépenses prévues pour le chauffage à distance pour les bâtiments communaux. Il se demande si nous n'allons pas nous retrouver en porte à faux avec notre marge d'auto-financement. Pouvons-nous voter ce soir sans que la commission des finances ait fait sa proposition d'amendement.

Francis Baud, Président, précise que nous savons ce que coûte ce projet, il a été validé par le Canton et les conseillers sont libres de proposer un amendement.

François Mathey, Conseiller, rappelle que nous votons pour un crédit de construction et se demande si c'est de la compétence du conseil de décider de la manière dont ce sera fait ou de dire à la Municipalité quelle proportion du montant doit être allouée.

Monique Locatelli, Syndique, renvoie l'assemblée à la conclusion du préavis, soit : « autoriser la Municipalité à réaliser, octroyer à la Municipalité un crédit, et autoriser la Municipalité à emprunter en lui laissant le soin de négocier ». C'est donc une chose que la Municipalité doit gérer.

Christian Piaget, Conseiller, propose l'amendement suivant : « Autoriser la Municipalité à investir 2'000'000.- CHF de fonds propres dans le financement de ce projet. »

Maud Bachelet, Conseillère, remarque que si nous autorisons, cela ne veut pas dire obliger.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, estime que l'amendement n'est pas nécessaire puisque la Municipalité a déjà la liberté de choisir.

Francis Baud, Président, rappelle qu'on ne peut pas se substituer à la Municipalité pour la gestion financière.

Franco Rigamonti, Conseiller, ne voit pas l'utilité de cet amendement.

Plusieurs conseillers se prononcent sur cet amendement et sa nécessité. Certains pensent que c'est contraire à nos droits en tant que conseillers, d'autres estiment que c'est une suggestion et que ce n'est pas contraignant pour la Municipalité.

Monique Locatelli, Syndique, est un peu perplexe de la manière dont ce débat se déroule. La Municipalité gère les finances de la meilleure manière possible, sans abus. Nous proposons un investissement qui est pour la communauté. Les comptes sont très variables, il peut y avoir des baisses d'impôts, des péréquations cantonales variables. Si on peut utiliser une partie des liquidités on le fera.

David Furer, Conseiller, a l'impression qu'on limiterait la Municipalité avec cet amendement.

Vote pour l'amendement :

« Autoriser la Municipalité à investir 2'000.000.- CHF de fonds propres dans le financement de ce projet » :

14 oui, 16 non, 3 abstentions. L'amendement est refusé.

Vote pour le préavis :

30 oui, 3 abstentions. Le préavis est accepté à la majorité.

## **6. Rapport des délégués aux associations intercommunales**

AEE : pas de séance

AIAB : pas de séance

SIECGE : pas de séance

SDIS : pas de séance

ORPC : pas de séance

## **7. Divers**

Jean-François Burkhalter, Conseiller, remercie Philippe Widmer, président de la commission des finances pour l'énorme travail effectué pour le rapport. D'une manière générale, il estime que les préavis de la Municipalité devraient être plus solides. La commission des finances a reçu un préavis un peu laconique dont il manquait un tableau qui aurait été utile. Il faudrait que les préavis soient plus musclés ou que des experts soient inclus dans ce travail. Ce n'est pas à la commission de faire tout ce travail.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que les municipaux sont des miliciens. Dans les grandes communes ou en ville, il y a des chefs de service et des ingénieurs qui font ce travail. Ici, c'est difficile de faire mieux.

Silvia Morandini, Conseillère, a noté le manque de passage de sécurité sur la route de Grens, la problématique des parents qui arrêtent leur voiture pour faire descendre leurs enfants sur la route de Bonmont ainsi que de certaines poubelles - déchets pour chiens - près de l'école, dont il est difficile de retirer les sacs.

Patrick Barras, Municipal, répond que nous ne pouvons pas mettre de passage n'importe où. C'est du ressort du Canton. Pour ce qui est des parents, ils devraient utiliser la place communale. Quant aux poubelles, elles sont régulièrement vérifiées par les employés communaux.

Nicolas Schwab, Conseiller, remarque que toutes les structures qui seront mises en place, UAPE, et autres incluent des appareils ménagers. Dans la commune, nous avons plusieurs petites cafétérias au Tennis Club, à la piscine, dans le nouveau bâtiment et nous devons être conscients que ces appareils sont très coûteux et devront être remplacés. Il se demande si tous ces appareils sont nécessaires.

Tatiana Alder, Conseillère, parle au nom de plusieurs parents qui se demandent si un arrêt supplémentaire sur la route de Grens pourrait être envisagé.

Pascal Steimer, Municipal, prend note de la remarque et répond qu'en ce qui concerne les transports, la Municipalité n'est pas directement impliquée. Si un arrêt supplémentaire était créé, tous les horaires devraient être repensés. On pourrait le suggérer, mais le changement ne se ferait pas avant 2024. D'autant plus que, des travaux conséquents ont commencé pour transformer les accès à l'autoroute.

Francis Baud, Président, profite de la présence de la presse ce soir, pour évoquer un article paru le 11 janvier dans le journal « La Côte » annonçant la discussion de ce soir sur le bâtiment multifonctions. Or, les conseillers n'avaient pas encore été informés. Il serait judicieux de respecter l'ordre d'information et ne pas publier trop tôt.

Le Président



Francis Baud



La secrétaire



Lilly Steimer